



6.10

**REJET CONFORME**

- 15 000 à 120 000 eqH
- 5 000 à 15 000 eqH
- 2 000 à 5 000 eqH
- moins de 2 000 eqH

**REJET NON CONFORME**

- 2 000 à 5 000 eqH
- moins de 2 000 eqH

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES ET DE LA MER  
DE L'AUDE

Mise à jour : 2010  
Edition du : 21/05/2012

Unité du Système d'Information Géographique  
Echelle: 20 km

© DDTM de l'Aude - © IGN Tous droits de reproduction réservés.

- Echéance du 31 décembre 2000 pour la mise en conformité des rejets des systèmes d'assainissement de plus de 15000 EH : 9 équipements concernés, tous conformes en 2010.
- Echéance du 31 décembre 2005 pour la mise en conformité des rejets des systèmes d'assainissement compris entre 15000 et 2000 EH : 30 équipements concernés dont 2 non conformes en 2010 représentant moins de 1% des EH traités en assainissement collectif.
- Echéance du 31 décembre 2005 pour la mise en place d'un traitement approprié des eaux usées des systèmes d'assainissement collectant une charge de moins de 2000 EH : 69 équipements non conformes représentant moins de 5% des EH traités en assainissement collectif.
- Assainissement non collectif : Les communes intégralement traitées en assainissement individuel (env 50 dans l'Aude) ne sont pas concernées par ces échéances.